



Air France

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



14 mars 2025



LES DEUX HEURES DE LA DISCORDE !



Le 21 novembre 2024, face à l'épisode neigeux, deux services sous l'égide de la DGO et ayant fait preuve du même engagement ont subi une disparité de traitement dans la gratification du service apporté.

Pourquoi cette différence de traitement ?

Aucune justification valable, si ce n'est une gestion arbitraire et méprisante des collaborateurs de DEDICATE ainsi que ceux et celles s'affairant à la régulation des vols.

La CFE-CGC demande immédiatement :

- ✈ **L'attribution sans condition des deux heures à tous les collaborateurs concernés.**

La CFE-CGC, se réclamant du dialogue social, exhorte la fin de ces décisions inéquitables qui fragilisent la cohésion des équipes et nuisent à leur motivation. Nous exigeons par ailleurs l'instauration de règles de compensation justes et équitables pour l'avenir.

Nous ne tolérerons pas que l'investissement des techniciens et des cadres soit ainsi méprisé.

La CFE-CGC reste mobilisée. A vos côtés, nous ne lâcherons rien !



Adhésion :)

CFE-CGC Pilotage Economique
cfecgc.pileco@gmail.com